



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sida

Question écrite n° 36122

## Texte de la question

Mme Valérie Pécresse attire l'attention de M. le Premier ministre sur la demande officielle que lui a faite le président de l'Elus locaux contre le sida (ELCS) afin que la lutte contre le sida soit déclarée grande cause nationale en 2005, comme ce fut le cas en 1987. Aujourd'hui, près de 40 millions de personnes dans le monde sont atteintes de cette terrible maladie, dont plus de 110 000 en France. Pourtant, il n'en a jamais été aussi peu question dans les médias. Les Français semblent aujourd'hui se comporter comme si le sida n'était plus une maladie mortelle. C'est pourquoi il paraît essentiel de donner un nouvel élan à la lutte contre le VIH, afin de sensibiliser nos concitoyens à la recrudescence des cas de séropositivité et d'apporter un soutien aux associations de lutte contre le sida qui agissent quotidiennement sur le terrain. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions à ce sujet. - Question transmise à M. le ministre de la santé et de la protection sociale.

## Texte de la réponse

L'évolution de l'épidémie du VIH-sida en France fait l'objet d'une attention soutenue du ministre de la santé et de la protection sociale. Aussi, la proposition portée par les principales associations de lutte contre le sida, et notamment ELCS, visant à faire de la lutte contre le sida la grande cause nationale pour l'année 2005, a-t-elle retenu toute son attention tant en raison de l'importance du problème de santé publique que constitue le VIH-sida, confirmée par les récentes données épidémiologiques, que par la nécessité de continuer à relayer la mobilisation des acteurs associatifs auprès de l'opinion publique. Bien que de nombreux autres problèmes de santé publique soient potentiellement candidats à une labellisation au titre de grande cause nationale pour 2005, ou à celle de cause d'intérêt général, le ministère de la santé soutiendra la demande des associations de lutte contre le sida dans le cadre de la procédure d'instruction des dossiers en septembre 2004. Il convient de rappeler que le soutien des pouvoirs publics en matière de lutte contre le sida est constant depuis de nombreuses années et sera réaffirmé dans les années à venir. Ce soutien se traduit notamment par le maintien du niveau élevé des moyens financiers alloués par le ministère de la santé aux associations de prévention et d'aide aux malades, par la réalisation de campagnes et de documents d'information assurés par l'INPES, qui consacre une part très significative de son budget au VIH-sida et par un engagement fort au niveau international.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Valérie Pécresse](#)

**Circonscription :** Yvelines (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36122

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 23 mars 2004, page 2148

**Réponse publiée le** : 31 août 2004, page 6907